

Le sac ne doit contenir que des matières incinérables non recyclables

- berlingots de lait, de jus d'orange, etc. en carton plastifié
- bouteilles vides de vinaigre ou d'huile
- emballages et petits objets en plastique non recyclables tels qu'emballages de viande, de légumes, etc. de moins de 60 cm.
- papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, etc.
- couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques, etc.
- produits d'hygiène tels que nettoie-oreilles, lingettes, etc.
- sacs d'aspirateurs
- emballages de lessive
- déchets composites tels que les emballages, les objets composés de matières diverses indissociables, les déchets de chips et bonbons, etc.

